

Château du MAS

Son histoire



**Par Patrick Réguillon
2024**

INTRODUCTION

Le mas » est une dénomination très répandue en France. C'est un dérivé du bas-latin *mansus/mansum*, rendu en ancien français par *mas* qui signifie *ferme, habitation rurale*.

Charles du Cange, dans son dictionnaire du latin médiéval, définit ainsi le mas : *Certus agrorum modus, conglebatio ac collectio quaedam possessionum et praediorum*.

Le « mas » signifierait donc un certain état de la propriété rurale, lequel pourrait s'appliquer au territoire en question, appendice rural, juxtaposé à la ville, dont il faisait également partie.

Rabelais, dans le prologue du livre IV de son *Pantagruel*, parle d'un favori de Mercure qui *acheta force métairies, force granges, force censés, force mas, etc.* Le *massu* serait donc l'équivalent de banlieue : étendue de campagne autour d'une ville et qui en dépend¹».

Ces forts assuraient la sécurité du village lui-même, et concouraient accessoirement à la défense de la seigneurie tout entière. Ils avaient été bâtis par les habitants. C'était le cas à l'Arbresle, à Chessy, à Tarare, à Bessenay, à Courzieu².

Ces châteaux sont tenus par des châtelains appartenant à des familles chevaleresques de la région, que les moines parviennent assez bien à contrôler.³

La plupart des vassaux de Savigny étaient des officiers laïques, rétribués par l'octroi d'un fief de service. Nombre d'entre eux restèrent au service de l'abbaye, se passant de génération en génération certaines fonctions d'administration locale ou générale.⁴

CITATION de BESSEY

Le nom de Bessenay est cité, pour la première fois, dans un acte du cartulaire de Savigny, daté du 6 mai 889, et concernant des terrains situés dans le pays lyonnais (*in pago Lugdunensi*), dans l'ager (circonscription) de Bessenay (*in agro Bessenacense*), dans la vallée de la Brévenne (*in valle quae dicitur Bevronica*).⁵

En 1096, la paroisse de Bessenay, jusqu'alors dépendante de l'archevêque de Lyon, passe donc en possession de l'abbaye de Savigny. Cette recherche

¹ *Revue du Lyonnais*. Volumes 28 à 29 (p. 415).

² *Idem* (p. 151-152).

³ *Eglise et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, par Michel Rubellin (p. 314).

⁴ *De la seigneurie rurale à la baronnie : l'abbaye de Savigny en Lyonnais*, par Roger Gaussin in *Le Moyen âge, bulletin mensuel d'histoire et de philologie*. Vol. 61. (p. 169).

d'équilibre régional s'est accompagnée d'une solide politique de construction de châteaux et forteresses ayant une double fonction : militaire bien sûr (protection contre tout danger extérieur), et également administrative (sièges d'exercice des pouvoirs seigneuriaux, judiciaires notamment, mais aussi économiques).⁶

GENESE du Château du Mas

La date de création du château du Mas n'est pas connue mais son origine semble remonter au XIIe siècle : la « villa » supportant le château du Mas fût donnée à l'abbaye en 1004 par l'archevêque de Lyon. C'est à cette époque, « pour tenir la vallée de la Brévenne, que l'abbaye de Savigny fit élever la maison-forte du Mas, à Bessenay, et fortifier le bourg de Courzieu, au-dessus duquel la maison-forte de Saint-Bonnet-le-Froid contrôlait la traversée des Monts du Lyonnais ».⁷



Un dénommé Bernardi de Manso, est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, comme pouvant donner le nom au château du Mas. Mais nous le retrouvons aussi dans les cartulaires de l'abbaye de Lézat, des templiers de Douzens, de l'abbaye d'Uzerche, de l'abbaye de Silvanès, dans les seigneurs des Bauges⁸. Quel était ce personnage ?

Une transaction de 1298 nous montre que le « seigneur » du Mas était bien le vassal de Savigny auquel il payait une rente annuelle d'un dément de froment, 3 d'orge et 1 septier de vin, pour ses possessions du Mas (terre sur Bessenay), d'Arod, de Brullioles, de Saint-Marcel, d'Albigny, de Saint-Irénée (*l'abbaye lyonnaise avait des biens à Chambost*,

⁵ *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, par E. de Rolland et D. Clouzet. Tome 1 (p. 64).

⁶ *Eglise et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, par Michel Rubellin (p. 314).

⁷ *De la seigneurie rurale à la baronnie : l'abbaye de Savigny en Lyonnais*, par Roger Gaussin, in *Le Moyen âge, bulletin mensuel d'histoire et de philologie*. Vol. 61. (p. 151).

⁸ *Gallica* : « Bernardi de Manso »

Brussieu et Bessenay), et de Saint-Paul de Lyon (possessionné à Ancy)⁹.

PREMIERS SEIGNEURS NOMMES

« Le Chapitre avait reçu de la maison de Talaru et de Béatrix de Marcilly, les terres et rentes de Bessenay et de Brullioles pour une messe, qui devait être célébrée chaque année à l'autel de la Madeleine.

Le cardinal de Talaru avait légué dix livres de rente pour cette chapelle où reposaient son père et sa mère, et Jean de Talaru, archevêque de Lyon ».

Mourant sans postérité en 1372, Antoine de Marcilly légua Chalmazel et ses biens à Mathieu de Talaru qui en devint possesseur au droit de sa femme, **Béatrix de Marcilly**, sœur d'Antoine de Marcilly.



Blason des « Marcilly » d'après un sceau de 1257
« **D'azur au massacre de cerf d'or** »¹⁰

Il est fait mention, le lundi après la fête de Ste Lucie, en décembre 1375, Damas d'Amanzé et Jean de Busseul échangent « cette terre » contre celles de la *Duerii et d'Escelleiz*, assises dans les paroisses de Charlieu, Saint-Denis, Saint-Maurice et Saint-Martin de Lixy, diocèse de Mâcon, avec Jean de Montcharvet, curé de Bessenay et son neveu Jean de Montcharvet ».¹¹

Mais est-ce bien le titre et la propriété du château du Mas ?

Car il faut distinguer dans l'Ancien Régime, la différence entre seigneur¹², capitaine-châtelain¹³, propriétaires avec la « terre alleu » dite libre de droits, contraire aux fiefs ou aux censives seigneuriales.

Sur le territoire de Bessenay, dans cet « Ancien Régime » il existait plusieurs territoires sur lesquels la justice¹⁴ était rendue : Sudieu et la Roue étaient

rattachés à la justice de St Laurent-de-Chamousset, Sérivol à celle du Prieur-archiprêtre de Courzieu, Jussieu au charmarier de l'abbaye de Savigny, le Jabert au notaire Greysolon, cité en février 1732 comme « *seigneur du Jabert* »¹⁵ et plus tard portant le nom de Greysolon du Jabert, le reste de la « paroisse »¹⁶ de la justice du Mas.

MAISON DE CHAVANNES

Pour continuer sur le titre de « capitaine-châtelain » il est fait mention dans le livre « La France par cantons de Théodore Ogier (page 701)¹⁷, de Jean d'Albon, dit l'Espinasse comme portant ce titre.

Vers 1400, Etienne d'Espinasse, prieur de Montrottier, frère d'Alix d'Espinac¹⁸, femme de Guillaume d'Albon, a un différend avec Nicolas de Chavannes, cité comme **seigneur du Mas**.¹⁹

« Le 1^{er} mars 1471, devant Nicolas de la Molière, prêtre et de Nicolas Taro, clerc, notaires publics, établi en la personne de noble Nicolas de Chavannes, damoiseau, **seigneur du château du Mas**, en Lyonnais, malade de corps et sain d'entendement fait son testament en cette sorte : élit sa sépulture devant l'autel Saint Jean-Baptiste de l'église de Bessenay avec défunte Agnès, sa femme, laisse à tous ses parents, 5 sols. Au résidu, il institue noble Bertrand de Bouthéon²⁰ (Botton dans le texte) damoiseau, son gendre et *Antoinette de Chavannes*, sa fille, à la charge que ledit Bertrand en aura l'usufruit, sa vie durant, sans confection d'inventaire et sans rendre compte ». ²¹ et ²²

Bertrand de Bouthéon, père dudit **Bertrand** est nommé en 1414 par Anne du Forez, comtesse du Forez comme **capitaine-châtelain de Marcilly**²³ famille déjà mentionnée plus haut, à l'origine du château de Chalmazel et de la famille de TALARU.

Antoinette de Chavannes est alliée par son mari Bertrand de Bouthéon à la branche de Sailhens.

La sœur de Bertrand de Bouthéon se maria avec Philippe de Tholigny vers 1435 et la famille de Tholigny prendra le patronyme de Thorigny vers 1450

9 La France par cantons et par communes : département de la Loire, arrondissement de Montbrison, par Théodore Ogier. Tome 1 (p. 279).

10 Gallica : Armorial général du Lyonnais, Forez par A.Steyer

11 Histoire de la maison d'Amanzé en Maconnais, Charles Ordinis page 18

Acte reçu par Me Suzanne, notaire à Chateauneuf (Cab.d'Hizie, 72)

12 Un seigneur au cours de l'Ancien Régime est le détenteur d'une seigneurie, en général une « terre », le fief, sur laquelle il exerce de droits variables sur les terres et les personnes.

13 Le châtelain ou capitaine-châtelain était, en Lyonnais, un officier seigneurial rendant la justice ordinaire, toujours assisté d'un juge, d'un procureur d'office (appelé procureur fiscal dans les seigneuries ecclésiastiques) exerçant le ministère public, et d'un greffier, parfois aussi d'un lieutenant de juge et d'huissiers.

14 La basse justice (Affaires peu importantes), la moyenne les affaires civiles, la haute les affaires criminelles et les appels des basse et moyenne justice)

15 Archives du Rhône Notaire Dalier 3E 29811 page 32/105

16 Bibost, une partie de St-Julien-sur-Bibost

17 Gallica

18 Gallica : Mémoires de la société littéraire page 43

19 Archives du Rhône 1H 410 (Procédures en Prieur de Savigny et les seigneurs)

20 Chatelain de St Victor et de Feurs, Ecuyer du Comte de Forez (Les mesures de l'Isle Barbe (page 448)

21 Idem

22 PERROY (Edouard), Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle.

23 Gallica : La France par cantons page 348

²⁴ et beaucoup plus tard le patronyme de Leullion de Thorigny.



Blason de « Sailhens »
« **D'argent, à un croissant tourné de gueules, accompagné de trois étoiles de même.** »

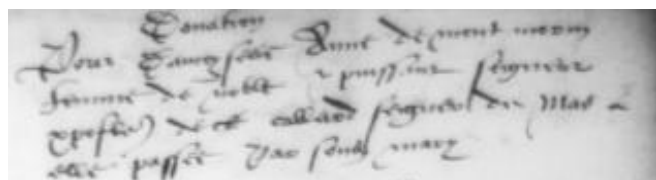
Les blasons déjà cités, se retrouvent actuellement sur une cheminée d'une pièce au château du Mas par moitié : gauche = branche masculine et droite = branche féminine :



Plus tard la terre et le titre de « sieur de Chavannes », paroisse de Courzieu, seront achetés vers 1753 par Odet Gazanchon, de la paroisse de Brussieu, qui portera le nom de Gazanchon de Chavannes.²⁵

MAISON DE CALARD

Nous trouvons un acte en date du 7 avril 1551, qui stipule que « **Christophe de Calard, écuyer, seigneur De Freysonnet et du Mas, l'un des 100 gentilhommes de la maison du Roi, qui donne à damoiselle Anne Montmorin, sa chère femme, sa maison et château du Mas en Lyonnais avec ses dépendances. Ce fait est passé le 8 mars 1551, au domicile du notaire Nicolas de Jussieu, notaire royal à Bessenay, en présence de noble Jacques de Montmorin, seigneur d'Ariat et Etienne de**



Cuysses, grand cellerier de l'Abbaye de Savigny et Antoine Romeyrette, natif d'Augerolles et à

présent habitant de Bessenay. (Archives Rhône ».

²⁶

Puis vers 1553, nous le retrouvons avec le titre de seigneur « Le Mas », attaché à Antoine de Calard, dit aussi l'Hermitte de la Faye, seigneur de Freysonnet, la Suze et baron du Mézenc.

Le 17 juillet 1565, le seigneur du Mas, dans un acte d'aliénation²⁷ fournit au prieur de St-Irénée, seigneur de Brussieu, une pension de 24 livres par an, qui a été reconnu le 6 juin 1703.²⁸ Le nom du seigneur n'est pas mentionné.

En marge de la possession du château du Mas et des terres à Bessenay, regardons de plus près ce titre de l'Hermitte de la Faye : *Monseigneur Guillaume de la Faye dit l'Ermite est un très noble chevalier, grant terrien et puissant seigneur, conseiller et chambellan du roi nostre seigneur et sénéchal de Beaucaire et communément et chaque jour chevauche accompagne de plusieurs grans gentzhommes et autres ses serviteurs et officiers et bien jusques au nombre de XVI à XX chevaulx et plus".*

De son vrai nom Guillaume de Montrevel, né vers 1360 et mort en décembre 1413, reçu ce titre par son mariage avec Jeanne l'Hermitte de la Faye. Il acheta le château et la seigneurie du Mézenc le 3 avril 1399 à Louis de Poitiers, comte de Valentinois, d'où le titre de baron du Mézenc.

Les deux fils de Guillaume, morts à Azincourt, une de ses deux filles, Béatrix de Montrevel par son mariage vers 1410 avec Guillaume Boulrier de Charriol, apporta en dot la seigneurie de la Faye et le titre de l'Hermitte de la Faye.



Château de la FAYE à Olmet (Puy-de-Dôme)

Plus tard ceux-ci fautes d'héritiers direct, vers 1516 donnèrent la Faye et le titre de l'Hermitte de la Faye,²⁹ par suite de l'alliance de Philiberthe Boulrier du Chariol, à Jean de Calard, seigneur et Baron des Estables, seigneur de Fressonnet ³⁰, de Viverols ce qui nous vaut son petit-fils aîné, Antoine de Calard.

²⁴ Gallica : Bulletin de la Diana du 01/01/1899 page 353

²⁵ Gallica : Notes historiques sur les Jubin page 31

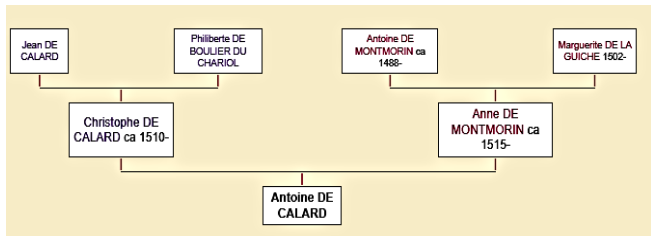
²⁶ Archives du Rhône BP 3656 vue 331/619.

²⁷ Il s'agit d'un acte de vente de terres et de droits seigneuriaux

²⁸ Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

²⁹ Il se conforma aux prescriptions de la substitution instituée en 1415 par Louis de Montrevel, il quitta son nom de Callard pour ne plus s'appeler lui et sa descendance que du nom de "L'HERMITE DE LA FAYE".

³⁰ Gallica : Revue Nobiliaire 3e série, 3e Tome (page 131) dès 1460 dans la famille Calard



Antoine de Calard, épousa en 1572 Jeanne de la Fayette et en eut une fille Peyronelle.



Blason des « de Calard de Freysonnet »

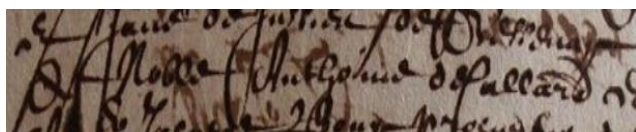
« **D'or à un olivier arraché de sinople fruité de sable** »

Dans le grand dictionnaire du département du Puy-de-Dôme ³¹, il est stipulé ce qui suit pour la création d'un couvent des Capucins :

... Les Capucins. Supprimés par la révolution française. Leur couvent fut fondé, d'après la *Gallia Christiana*, par Antoine de Calard, marquis de Chalmazel, et d'après Chabrol, par le seigneur de la Faye (Charles Despeisses, conseiller d'Etat) et Mlle de la Fayette, sa femme. Il est probable qu'ils y contribuèrent tous les trois, ce qui eut lieu en 1606. Il y avait dix religieux dans cette maison en 1767. — Les

Avec cette information, il est mentionné qu'Antoine de Calard porte le titre de Seigneur de Chalmazel.

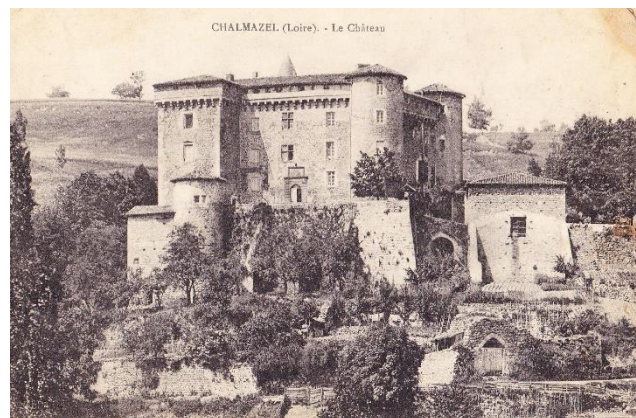
Le registre paroissial de Bessenay mentionne, Noble Antoine de Calard lors d'un acte avec promesse de mariage, du 20 février 1629, entre Anthoine de Loyrivière (marchand tanneur) et Jeanne de Jussieu.³²



MAISON de TALARU

Cette fille Peyronelle se maria vers le 3 octobre 1592 avec Claude de Talaru-Chalmazel, comme le stipule le contrat de mariage par notaire en la ville d'Olliergues, Etienne de Bretanges, établi au château de la Faye, « entre puissant Seigneur et Messire Claude de Chalmazel, chevalier, seigneur du dudit lieu et baron d'Escotay, habitant au château de Chalmazel et Melle

Peronnelle de Calard, fille unique, Haut et Puissant Messire Antoine de Calard, chevalier, Seigneur de Mezenc, des Estables, de Freysonnet et du Mas, aïeul



de la future, en la présence de noble et Messire Claude de Chalmazel, doyen et comte de Lyon, et Jehan de Chalmazel, chevalier de l'ordre de France, seigneur de la Pie, St Heloi, et St Marcel sur Loire (de Félines), oncle du futur. Suit les personnes, Yves de Calard, Claude de Caysa, Claude de la Fayette, Claude de Serment, François de Montravel, Antoine de Gilbertes, Gilbert de la Grange, Claude Henrys...etc... ».³³

Un membre de cette seigneurie fit construire entre 1582 et 1587 le château de Félines, à St-Marcel (Loire) qui prit le nom plus tard de St Marcel de Félines.



Au château du Mas le 25 décembre 1598, est rédigé le contrat de mariage³⁴ de Philibert de la Guiche avec Antoinette DAILLON en présence de Christophe de Calard et son épouse Marguerite de la Guiche, cousine de Philibert.

Philibert de la Guiche, nommé par Henri IV, gouverneur de Lyon, fera son entrée le 27 décembre 1598 à la cathédrale St Jean pour son mariage.

Le 18 janvier 1619, le prieur de Brussieu, sieur Grolier, « fait semblable remise de tous ses droits..dans l'étendue d'icelle paroisse de Bessenay.. et remet au Sieur de Chalmazelles (le seigneur du Mas) les mêmes

³¹ Gallica Revue Nobiliaire 3e série, 3e Tome (page 131) dès 1460 dans la famille Calard (page 333)

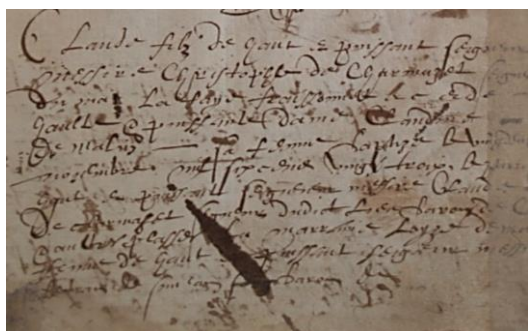
³² Archives Rhône BMS Bessenay 1618-1647

³³ Archives Rhône 32J25 page 122/153

³⁴ Archives Rhône 32J25 page 142/253

droits de directe et de justice qu'il avait dans la paroisse de St-Julien ».³⁵

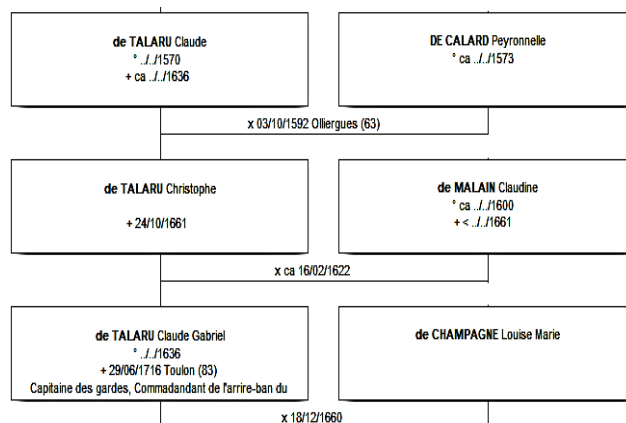
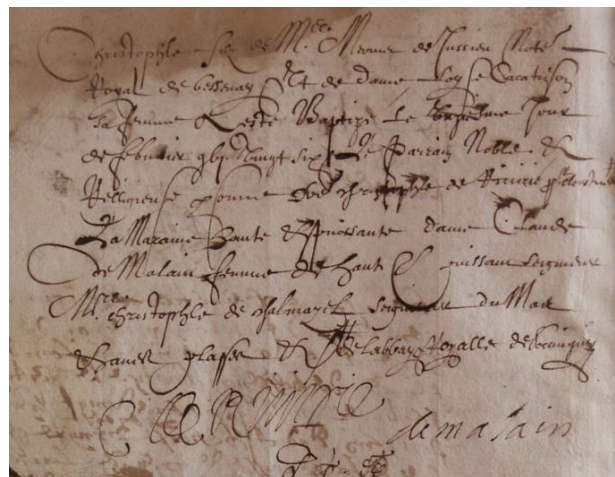
Le 22 novembre 1623, est baptisé, en l'église de Bessenay, « **Claude de Chalmazel, fils de haut et puissant et fort messire Christophe de Chalmazel, seigneur de La Faye, Fraissonnet et de Haute et puissante Dame Claudine de Malain, sa femme, baptisé le vingt-deux novembre mil six cent vingt-trois... le parrain, haut et puissant Claude de Chalmazel.** ».³⁶



Le 13 février 1626, nous découvrons sur les registres paroissiaux la naissance de « **Claude, fille de haut puissant seigneur messire Christophe de Chalmazel, seigneur du Mas, Hermite de La Faye et autres et de puissante dame Claude de Malain, baptisée le seizième jour de février mil six cent vingt-six, Le parrain haut et puissant seigneur Messire Claude de Saix, Seigneur de Rivoyre .. et autres places, la marraine Haute et Puissante Dame de Champier** ».



Et le même jour « **Christophe fils de Messire Mamert de Jussieu, notaire royal de Bessenay, et de dame Loiz Cachatrisson a été baptisé le 13 février, le parrain Noble Christophe de Riverie, la marraine haute et puissante dame de Claude de Malain, femme de Haut et puissant messire Christophe de Chalmazel, seigneur du Mas...** ».



Blason des « de Talaru »

« **Parti d'or et d'azur, à la cotice de gueules, brochant sur le tout** ».

FAMILLE BROSSIER de la ROULLIERE

En 1778, le baron de la Roullière entame une procédure pour faire reconnaître des droits « en tant que seigneur du Mas ».³⁷

Il n'existe pas de date d'acquisition précise du château du Mas par la famille BROSSIER de la ROULLIERE,

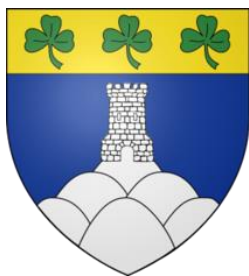
Mais cette famille détient le titre de seigneur « du Mas » peu de temps après leur acquisition du château de la Roullière en rajoutant à leur nom le titre de « la Roullière ».

35 Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

36 Archives Rhône BESSEY BMS 1623 21 GG1 page 5/6

37 Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

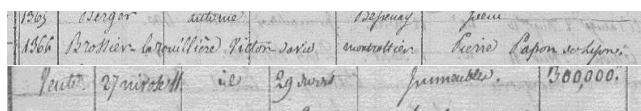
Le premier personnage de cette famille à porter le titre de seigneur du Mas, est Pierre Brossier au début des années 1710, car son père Charles Brossier ne le portait pas.



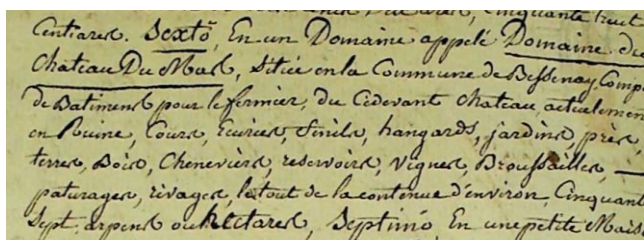
Blason de Brossier de la Roullière

« **D'azur, à une tour d'argent, posée sur un mont de six coupeaux du même, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople** »

En date du 27 nivôse an 11 (17 janvier 1803), les frères BROSSIER de la ROULLIERE précisément, André, Claude Christophe, Victor David ont cédés par acte notarié³⁸ l'ensemble de leurs possessions à Pierre Papon, demeurant à Ecully suivant la table des vendeurs du Bureau de l'Arbresle.³⁹



Suit l'énumération de ces biens et au 6^{ème} bien énoncé nous découvrons :



Avec la transcription : « **Sexto. En un domaine appelé Domaine du Château du Mas, située en la commune de Bessenay, composé de Bâtiment pour le fermier, du ci-devant château actuellement en ruine, Cour, Ecuries, Fenils, hangars, jardins, prés, terres, Bois, Cheneviers, réservoir, Vignes, D'ouffailles, pâturages, rivages, le tout de la contenance d'environ Cinquante-sept arpents ou hectares** ».

38 Archives du Rhône (3E 22820)

39 Archives du Rhône 3Q12 582 page 8/189

40 Familles Favre contemporaines Révérend du Mesnil sur Gallica

41 Il s'agissait d'un officier chargé de faire parvenir en France les actes officiels venant de la chancellerie romaine.

42 Archives Rhône 3E 7375A



Plan de la commune établi le 19 juillet 1804

FAMILLE FAVRE

Léonard Favre,⁴⁰ banquier ès-cour de Rome⁴¹, épousa, suivant contrat du 30 juin 1657, devant Prost, notaire royal à Lyon, damoiselle Marie Trye, « fille de messire Jean Trye (I), docteur ès-droits, avocat ès-cours dudit Lyon, et de damoiselle Jeanne Favre ».

Parmi les apports de la future, citons le don qui lui fut fait d'une maison haute, moyenne et basse, rue des Bouchannes, à Lyon, où est pour enseigne le Mouton, laquelle fut de damoiselle Jeanne Girard, sa tante.

Elle recueillit ensuite d'une donation postérieure, reçue par le même notaire le 7 mars 1672, des biens à Bessenay qui étaient des rentes nobles du sieur marquis de Chamazel et seigneur du Mas de Bessenay, et des infirmiers de l'Abbaye royale de Savigny.



Blason des « Favre »

« **D'argent, à une bande de sable chargée de trois défenses de sanglier d'or et accompagnée de deux roses de gueules pointées de sinople, une en chef et l'autre en pointe** ».

Léonard Favre devint capitaine châtelain⁴³ de la justice de Bessenay à cette date.⁴⁴

Nous ne lui connaissons que le fils qui suit :

Christophe Favre, procureur ès-cours de Lyon, châtelain de Thizy, Fontaines, La Tour de Salvagny et Lentilly, lequel fut enterré à l'église paroissiale de

43 Le châtelain ou capitaine-châtelain était, en Lyonnais, un officier pourvu d'une délégation du seigneur rendant la justice ordinaire, toujours assisté d'un juge, d'un procureur d'office exerçant le ministère public, et d'un greffier, parfois aussi d'un lieutenant de juge et d'huissiers.

44 A ne pas confondre avec l'inscription lapidaire relevé sur le portail de l'ancienne église constatant l'union d'une demoiselle Favre avec Mamert de Jussieu en date du 20 mai 1620.

Bessenay le 2 mars 1725, présence de Jean Fory, chapelain de Saint-Bonnet-le-Froid, et de Jean-Irénée et de Pierre de La Roue, frères.

En 1731, Louis de Leullion de Thorigny devient à son tour capitaine-châtelain et est mentionné sur des actes paroissiaux état-civil et en 1734 lors de l'émeute populaire de Bessenay⁴⁵.

Le 25 février 1777, un acte établi en vertu d'une sentence de justice pratiquée au château du Mas, nous indique que « *monsieur Arethens, notaire royal, capitaine-châtelain et lieutenant du juge de la juridiction du Mas de Bessenay* ».⁴⁶

Un descendant de la famille Favre, René Favre fut lors de la Révolution, administrateur du district de Lyon-Campagne. Les excès de Chalier (*office de maire de Lyon*) et ses séides, amenèrent une contre-révolution, et la ville se donna pour chef, le royaliste de Précy qui, avec 11 000 hommes et des pièces de canon, osa résister à la Convention.

Les généraux républicains Kellermann et Doppet vinrent assiéger la ville de Lyon à mi-juillet 1793.

René Favre chargé de la partie des subsistances, siégea en permanence à l'hôtel de ville et ses biens furent immédiatement saisis et confisqués au profit de la République par un arrêté du 24 août 1793.

Il fut proscrit comme rebelle et il s'empressa d'envoyer sa femme et ses enfants à Bessenay dans leur résidence du château du Mas.

Pendant ce temps il s'échappa de Lyon en compagnie de son frère Jean-Baptiste et dès lors il ne reparut plus, au contraire de son frère fait prisonnier par un hussard et enfermé aux recluses de St-Joseph.

Son fils, Jean-Marie fait imprimer à Lyon en 1861 chez l'éditeur Perrin, les souvenirs d'enfance :

« *René se rendait fréquemment avec sa famille dans la campagne de Bessenay (69) que la famille FAVRE possédait depuis de très nombreuses générations, les enfants étant mis dans des paniers d'osier, à dos de mulet, chacun d'un côté et avec des pierres pour équilibrer la charge.*

On partait le soir de la ville ou de la campagne et on arrivait au lever de l'aurore, après sept ou huit heures de marche. Ce voyage dont je parle eut lieu au moment de la maturité des prunes, il est bien conservé dans mes souvenirs. Dans le courant de juin 1793, je fus avec mon père à notre campagne de Bessenay ; je couchais dans la chambre à deux lits ; il avait invité plusieurs de ses amis et avec eux M. l'abbé THIOLAYRE, qui, en 1805, fut curé de Saint-Pierre de Lyon.

Ces messieurs jouaient gros dans notre salle à manger, et l'un d'eux perdit, au reversis, à un liard la fiche, une somme assez considérable.

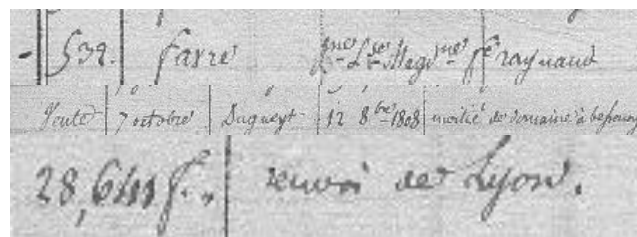
Cette anecdote a été longtemps consignée au crayon sur la boiserie de notre office, où elle existait encore en 1817 lorsque j'ai vendu cette campagne qui n'avait jamais cessé d'appartenir à ma famille depuis le XIV^e siècle ».

Le 1^{er} jour du 3^{eme} mois de l'an 2 (22 octobre 1793) s'est présenté « *le citoyen Jean-Baptiste Claude Favre, lequel a déclaré être arrivé dans cette commune le lundi 27 du mois dernier et vouloir y fixer sa résidence et jouir des droits de citoyen* ».⁴⁷

Il s'agit du frère de René Favre.

En date « *du 2 ventôse de l'an 5 (20 février 1797) la veuve de René Favre, Marguerite Aguiraud, tutrice de ses enfants afferme la maison du Granger, le jardin appelé d'entrant, la terre au détour du pré, et de l'appartement de la dite Veuve, le tout dépendant de la succession de son mari, situé au Bourg de Bessenay...* ».⁴⁸

Dans la table des vendeurs du bureau de l'Arbresle⁴⁹, la fille de Marguerite Aguiraud, Jeanne Louise Madeleine Favre, épouse Raynaud, est mentionnée comme vendeuse de la moitié d'un domaine pour 28 641 francs le 7 octobre 1807. Quel est ce domaine ?



De même, plus tard, son fils Jean-Marie Favre, un temps notaire à Lyon en mars 1815 vendit des bâtiments vers 1817-1818 à quelles personnes ?

A table titled 'CASE N. 176 Jean Marie FAVRE'. The table has six main columns: 'REGISTRES de Formalité, N°', 'DATE des TRANSCRIPTIONS', 'INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente', 'DESIGNATION DES IMMEUBLES', 'VALEUR des IMMEUBLES', and 'TRANSCRIPTION d'Engagement de F...'. The table contains several rows of data with handwritten entries. The first row shows '132' in the first column, '16' in the second, '30 Nov 1817' in the third, 'Vente' in the fourth, 'Ratification et fond. à Bessenay' in the fifth, and '900' in the sixth. The second row shows '133' in the first column, '2' in the second, '15 Nov 1817' in the third, 'Vente' in the fourth, 'Pie et fond. à Bessenay' in the fifth, and '7000' in the sixth. The third row shows '134' in the first column, '33' in the second, '24 Fev 1818' in the third, 'Vente' in the fourth, 'Ratification et fond. à Bessenay' in the fifth, and '20000' in the sixth. The fourth row shows '135' in the first column, '31' in the second, '1 Nov 1818' in the third, 'Vente' in the fourth, 'Pie et fond. à Bessenay' in the fifth, and '7000' in the sixth.

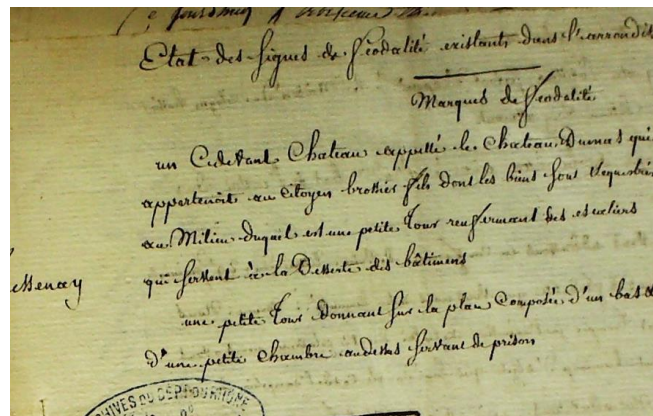
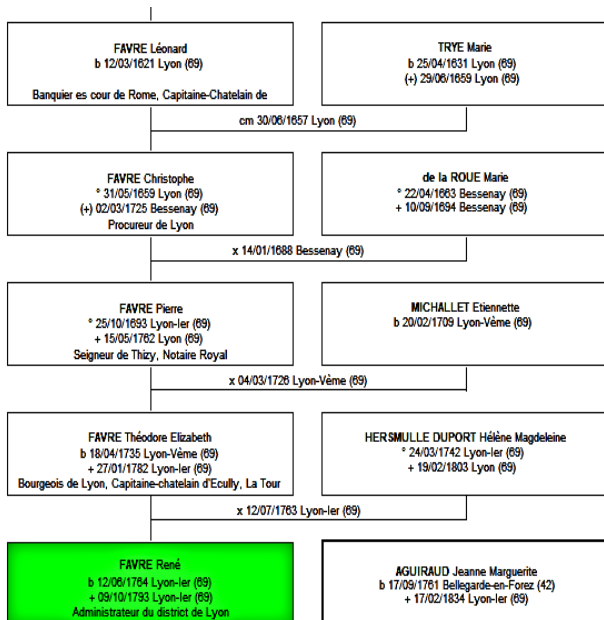
45 Archives Rhône 7B 21

46 Archives Rhône 1H 331

47 Archives Rhône Délibérations Bessenay 1793-1794

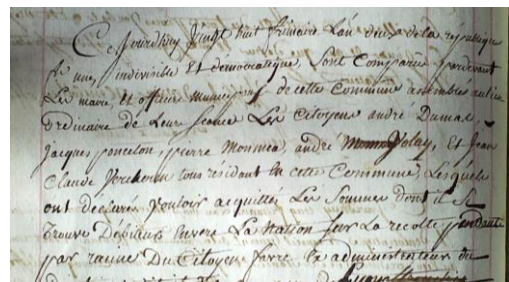
48 Archives Rhône Notaire Leullion de Thorigny 3e 22815

49 Archives Rhône 3Q12/582 page 77/189



Le 2 vendémiaire de l'an II, les citoyens Michaud maire, Ponthus procureur, Nicollier, Chorliet, Javert, Barange, officiers municipaux, ont apposés les scellés sur la principale porte de ci-devant château, sur une bande de papier attaché à la porte.⁵¹

Le 28 frimaire de l'an 2 (18 décembre 1793) sont, « *comparus devant le maire et officiers municipaux, les citoyens André Dumas, Jacques Poncelon, Pierre Monméa, André Volay et Jean Vercherin tous résidents dans la commune, vouloir acquitter les sommes dont ils sont redevables à la Nation sur la récolte du citoyen Favre (es-administrateur du district de Lyon-Campagne, dont les biens sont mis sous séquestre* ».⁵²

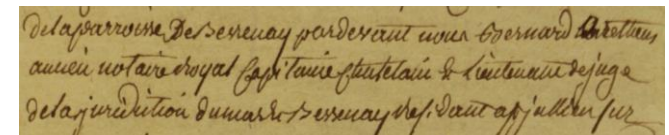


Le 30 pluviôse an 2 (8 février 1794), les membres du comité révolutionnaire de la commune de Bessenay, en vertu du décret du 13 pluviôse an 2 instruisant les relevés s'il existait des châteaux, forteresses avec créneaux sur leur territoire, ont déclaré que « *le château appelé Château du Mas, lequel nous apparut avoir aucune fortification qu'une petite cour servant pour la montée d'escaliers pour la desserte de plusieurs corps de bâtiment réunis ensemble et dont une partie tombe en ruine et ayant fini la visite de toute la commune,déclarons n'ayant rien trouvé d'autres, avons clôt notre procès-verbal. Signé JB Coquet et André Volay* ».⁵³

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Pendant cette période trouble, les différents actes cités nous donnent des informations qui s'entremêlent et il s'agit de bien les interpréter.

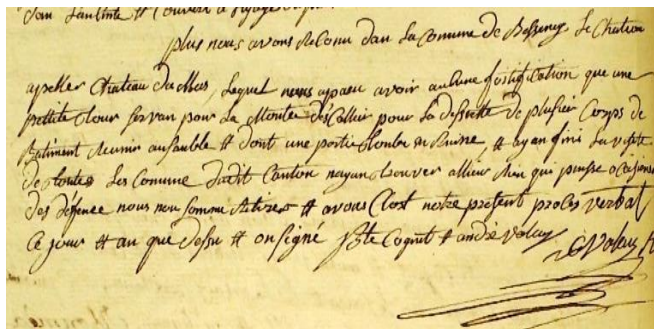
Le 8 mars 1789, une délibération de nomination des députés sur ordre de sa Majesté du 24 février 1789 pour la désignation des 3 députés représentants Bessenay, nombre en rapport avec les 250 « feux » répartis sur Bessenay, il est notifié dans cet acte que **Bernard Arethens, ancien notaire royal est capitaine-chatelain** et lieutenant de la juridiction du Mas de Bessenay⁵⁰. Ces 3 députés sont Simon Dutour, Jean-Baptiste Reverdy et Antoine Berger (futur premier maire) porteront le « cayeat » de doléances à Lyon.



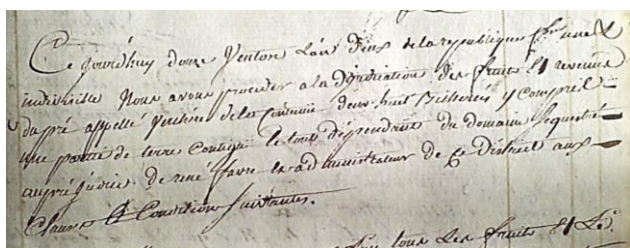
Un arrêté du comité révolutionnaire du canton de Bessenay, il est entrepris d'établir un état des signes de féodalité existants sur le canton, et pour Bessenay il est établi, pour le château qu'il appartient au citoyen Brossier de la Roullière.

50 Archives Rhône 1B 25
51 Archives Rhône Bessenay

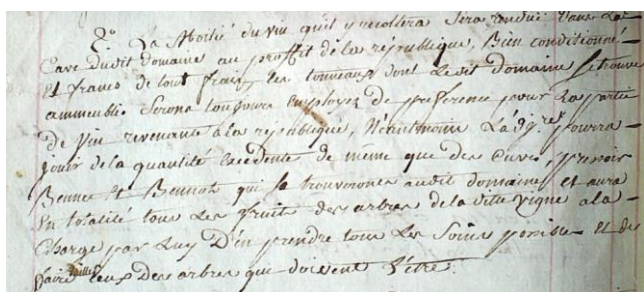
52 Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793
53 Archives Rhône Bessenay Délibérations 32L5



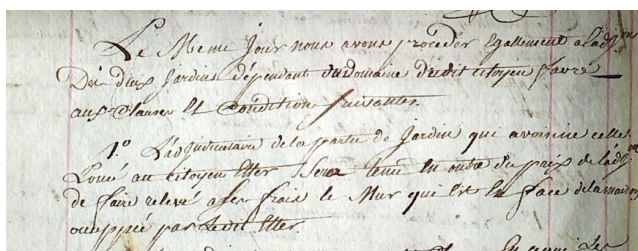
Le 12 ventôse de l'an 2 (2 mars 1794) le conseil municipal de Bessenay a procédé à « **l'adjudication des fruits provenant du pré appelé « Verchère » de deux bicherées, dépendant du domaine séquestré auprès dudit René Favre ex administrateur de ce district, ...** ».⁵⁴



Et le même jour, un clos de vigne provenant du domaine séquestré de René Favre, de la contenance de seize bicherées, situé près le Bourg de Bessennay... et pourra se servir des bennes, bennots qui se trouveront audit domaine etc.. ».⁵⁵



« Et continuant l'adjudication de deux jardins du domaine de René Favre, situés au Bourg »⁵⁶



Le 15 floréal an 2 (4 mai 1794) les citoyens JB Reverdy et Gaspard Coquard, nommés commissaires par la municipalité

de Bessenay, « ont constatés en exécution d'un arrêté du district Lyon-Campagne que les biens des propriétés séquestrés, certifions que le bois appelé Bois du Mas, appartenant à Laroullière et le clos de vignes du citoyen Favre, biens mis sous séquestre, sont bien à l'usage ordinaire et clos et gardés par le citoyen Dutel ».⁵⁷

Le 30 floréal an 2 (9 mai 1794), « **le conseil général de la commune, suite à l'ordonnance du district de Lyon-Campagne, annonce la vente de la moitié revenant à la Nation des fruits et récoltes des biens des rebelles séquestrés, et en cette séance la vente de vin réservés en provenance des biens du citoyen René Favre, vente à la bougie éteinte. Le dernier enchérisseur, moyennant 805 livres, fût Jean Baptiste Claude Favre, frère de René Favre qui a déclaré l'avoir faite pour lui et pour les citoyens Guilloud, Vercherin** ».⁵⁸

Un autre événement est survenu au château du Mas : Ce jour d'huy seize messidor l'an deux⁵⁹ république par devant moi Antoine Reverdy officier public de Bessenay a comparu en la maison commune Barthélémy Pinaton, domicilié en cette commune faisant en qualité d'assesseurs les fonctions du juge de paix du canton, en son absence, lequel assisté de Christophe Michaud domicilié et maire de la commune de Bessenay, âgé de 55 ans et de Jean Joyet citoyen de Fruitier sur Bibost, âgé de 42 ans, m'a déclaré qu'instruit qu'un enfant avoir été trouvé mort près du Château Dumas il s'y était transporté ce jour d'huy et avoir rédigé le procès-verbal dont la teneur suit : Aujourd'hui seize messidor l'an deux de la république française nous, Barthélémy Pinaton et Aimé Jacquemetton domiciliés en la commune de Bessenay faisant office d'assesseurs les fonctions de juge de paix du canton absent, informés par la voie publique et notamment par Claude Fourchet, fermier du ci-devant Château Du Mas que le jour d'hier trois heures de relevée dans le puits qui se trouve construit dans la terre près du réservoir ou étang du dit Château s'étant aperçu, au moment où il allait puiser de l'eau pour l'usage de son ménage qu'il existait dans le puits une masse énorme. Nous nous sommes rendus dans le local où la dépose du cadavre et en présence de dit Jean Joyet a déclaré de nouveau que le corps du dit cadavre est bien celui de la fille ainée communément appelée Jeanne Marie JOYET âgée de treize ans et qu'il la reconnaitre non seulement à sa figure mais à ses habillements.⁶⁰

FAMILLE PAPON

Comme noté précédemment Pierre Papon, originaire d'Ecully, acheta dans l'acte précité une grande partie des biens de la famille Brossier Roullière le 17 janvier 1803, pour 300 000 livres



54 Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793

55 Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793

56 idem

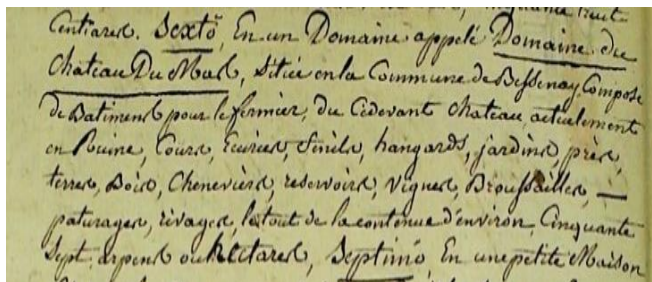
57 Archives Rhône 46L1

58 Archives du Rhône Délibérations Bessenay 46L1

59 4 juillet 1794

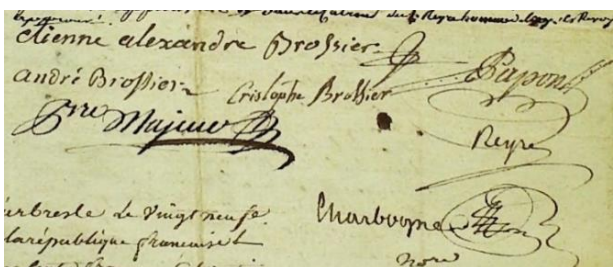
60 Archives Rhône 1794 page 6/12

⁶¹ avec définition de l'écu de six livres pris pour 6 livres et la pièce d'or de 24 livres prise pour 24 livres.



Extrait de l'acte

Ci-dessous les signatures des frères Brossier et de Pierre Papon et les témoins.



REGISTRES de Formules, N°	DATE des TRANSCRIPTIONS	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DESIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANS. de
7	31	1799	Domaine à quinciers	10000.	
14	24	1800	Plusieurs Domaines et fonds	30000.	
16	18	1800	Parcelle de Courtois à Bessenay	2000.	
16	19	1800	Parcelle de Courtois à Bessenay	1700.	
16	19	1800	Parcelle de Courtois à Bessenay	1700.	

Acte inscrit sur le registre des Hypothèques à Lyon le 4 thermidor de l'an 11 (23 juillet 1803) ⁶²

Il revendit ses biens par petits lots dans les années suivantes inscrits sur la table des vendeurs⁶³ du bureau de l'Arbresle pour un total de 69 actes de ventes :

Noms des Vendeurs et autres personnes expropriées par actes ou par décès, alphabétiquement, leurs professions et demeures : SAVOIR :	SAVOIR :			
	Noms de famille.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES.
1069	Papon	Pierre		Arbresle.
1070	Papon	Pierre		Arbresle.

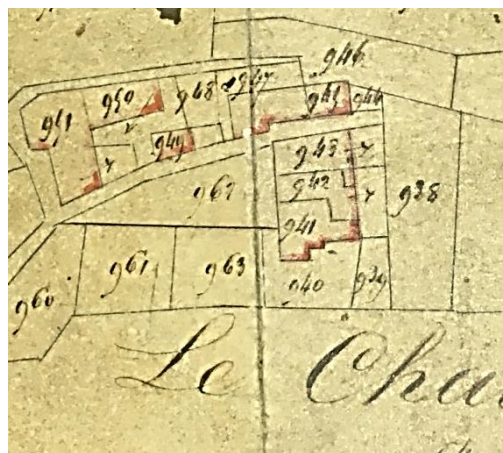
NOMS, PROFESSIONS ET DEHEURES des PROPRIETAIRES, NOMS DES PROPRIETAIRES	NATURE DES ACTES ou des DÉCEDES	DATE des ACTES ou des DÉCEDES	NOMS des PROPRIETAIRES ou des DÉCEDES	DATES de l'Établissement des lots ou de la vente	NATURE, CONSISTANCE ET SITUATION des IMMEUBLES REELS, ou DÉSIGNATION des lots ou des biens.	PRIX ou ESTIMATION des Biens.
Jean Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1799	Charbogne	1799	terre à Bessenay	1700.
Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1800	Charbogne	1800	terre à Bessenay	2875.
Jean Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1800	Charbogne	1800	terre à Bessenay	2000.
Jean Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1800	Charbogne	1800	terre à Bessenay	1700.
Jean Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1800	Charbogne	1800	terre à Bessenay	1000.
Jean Claude Papon à Bessenay	Parcelle	1800	Charbogne	1800	terre à Bessenay	3200.

Avec par exemple le détail des ventes :

Le 16 germinal an 11 (6 avril 1803)⁶⁴, soit moins de 3 mois après : « **une maison, situé au Bourg de Bessenay composée d'un bar, chambre et grenier, joignant au matin (à l'est) le chemin tendant de la place au cimetière passant sous un portail, de midy (Sud) la place publique, au soir (l'Ouest) la maison de Jean Blanc et de bize (le Nord) une partie du bâtiment de Jean-Marie Claircy, une allée entre deux, non compris dans cette vente, une tour et une petite chambre au-dessus du portail...à Jean Cognet et Anne Prost, son épouse.** » Il s'agit de cette maison

Le 11 décembre 1806⁶⁵, une maison d'habitation et son jardin situé près du château du Mas « maison ayant pour confins, au Nord pré à Dousson et un ancien sentier public, à l'Ouest maison à Dousson, au sud le chemin public du Château, et à l'est terrain à Jannaud, etc..

1. Guillaume Charbogne et Andrée Valencol ». Puis à Jean-Marie Alboud le 22 septembre 1840 puis son frère Jean-Marie Alboud par succession le 13 octobre 1859 et Madame Marie Fayolle veuve d'Aimé Sarrazin le 26 mai 1882 puis le 3 mars 1889 par les époux Chaize-Fourchet, et leur fils Emile Chaize le 11 décembre 1898 et Vincent Fontan, sculpteur par acte du 13 avril 1899 chez Me Fayolle et M^{lle} Dousson⁶⁶ Claudine⁶⁷ le 18 août 1903⁶⁸ vendu à Emile



Maurice Buza⁶⁹, entrepreneur de menuiserie par acte⁷⁰ chez M^e Crozat le 29 juillet 1930.

2. L'acte de vente du château ne nous est pas connu actuellement.

⁶¹ 3 000 000 € valeur 1799 !

⁶² Archives du Rhône (4Q5 107 Volume 12 case 15)

⁶³ Archives du Rhône 3Q12/582

⁶⁴ Archives du Rhône (3E 22820)

⁶⁵ Acte notarié (3E 19391) Me Jacquard Joseph Marie, notaire à Savigny.

⁶⁶ Archives du Rhône recensement 1906 6M 481 page 13/17

⁶⁷ Archives du Rhône recensement 1921 6M 560 page 14/15 avec son père François.

⁶⁸ Archives privées

⁶⁹ Archives du Rhône Recensement 1936 6M696 Page 16/18

⁷⁰ Archives privées

FAMILLE JACQUEMETTON

Le cadastre de 1829 nous indique, grâce aux registres des matrices cadastrales de l'époque, le nom des propriétaires des toutes les parcelles de la commune, parcelles réparties par section de A à F.

Le château, proprement dit, se délimite en plusieurs parcelles, à savoir du numéro 941, 942, 943 pour le château et 945 uniquement pour l'habitation du fermier.⁷¹

Parcelle	Propriétaire	Section	Contenance	Observations
Jacquemetton Rambert	Château	Bessenay	290 m ²	Jardin
id	id	Maisons	140 m ²	Cuy
Pelissier J. F.	id	Maisons	180 m ²	Cuy
Jacquemetton Rambert	id	Maisons	170 m ²	Cuy
id	id	Terres	30 m ²	Vague
id	id	Maisons	60 m ²	Cuy

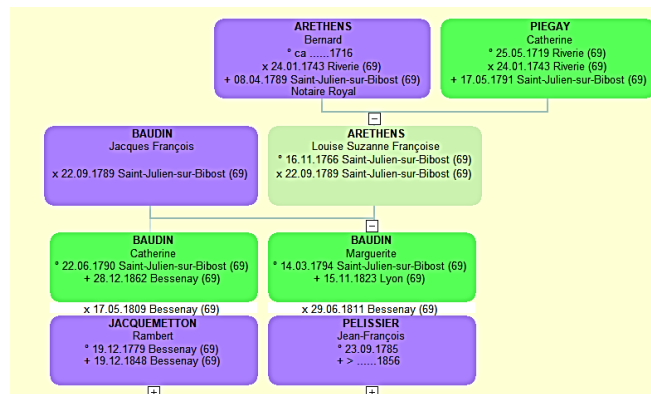
Il est mentionné pour les parcelles :

- 940 Jacquemetton Rambert jardin de 290 m²
- 941 Jacquemetton Rambert maison de 140 m²
- 942 Pelissier Jean François maison de 180 m²
- 943 Jacquemetton Rambert maison de 170 m²
- 944 Jacquemetton Rambert terrain vague de 30 m²
- 945 Vve Charbogne G. maison de 60 m²

La parcelle 942 se trouve entre les deux autres !

Grâce aux informations des actes d'état-civil, Rambert naît à Bessenay le 19 décembre 1779 et se marie à Bessenay le 17 mai 1809 avec Catherine Baudin, fille de Jacques Baudin, époux de Louise Arethens, fille de Bernard Arethens, notaire royal et déjà mentionné comme « capitaine-châtelain du Mas ». Bernard Arethens décédera le 8 avril 1789.

Avec ces précisions de la matrice cadastrale, Rambert Jacquemetton partage la propriété de ce château avec Jean-François Pelissier qui est son beau-frère, marié avec Marguerite Baudin, sœur de sa femme, Catherine. Jean-François Baudin est noté comme « secrétaire greffier du juge de paix du canton de Bessenay » dans un acte de naissance du 24 mars 1794.



Nous pourrions en déduire que Jacques Baudin, beau-père de Rambert Jacquemetton et de Jean-François Pélissier, est à l'origine de l'achat de ce domaine à partir de janvier 1803, date de départ de revente de tous les lots achetés à la famille Brossier.

La date de cet achat reste à découvrir, car dans la table des vendeurs, déjà citée, il n'existe pas de vente mentionnée pour les maisons du château du Mas.

Jacques Baudin habite Saint-Julien-sur-Bibost encore à Saint-Julien-sur-Bibost mais lors d'une vente de terre le 17 mars 1807⁷² il est mentionné comme habitant Bessenay comme le 19 juin 1810, il est mentionné comme « propriétaire demeurant dans la commune de Bessenay » lors du décès de son épouse, à l'âge de 43 ans.⁷³

Pouvons-nous en déduire qu'il habitait déjà le château du Mas ?

Il décèdera le 7 mai 1820, « dans son propre domicile » avec comme déclarant Rambert Jacquemetton, noté comme cultivateur et propriétaire du château.⁷⁴

D'autres documents d'archives permettent, comme les recensements de la population de Bessenay, grâce aux mentions de ces listes établies de 1836 à 1936, de connaître les noms et prénoms, avec d'autres renseignements des habitants notifiés.

Lors du recensement de 1836, Rambert Jacquemetton, est mentionné avec son épouse et ses 7 enfants mais le lieu n'est pas indiqué.⁷⁵

En 1841, Rambert Jacquemetton demeure au lieu-dit Château du Mas, comme en atteste le recensement, avec son épouse Catherine Baudin, ses enfants, Pierre Suzanne (cultivateur), Jean, Pierrette, Benoîte et Marie.⁷⁶

Mais était-il déjà propriétaire de ce lieu ?

⁷¹ Archives municipales Bessenay

⁷² Archives du Rhône Table des vendeurs l'Arbresle 3Q12/582 page 25/189

⁷³ Archives du Rhône état-civil Bessenay Décès 1810 acte 19

⁷⁴ Archives du Rhône état-civil Bessenay Décès 1820 acte 13

⁷⁵ Archives du Rhône Recensement 1836 6m 2 page 19/34

⁷⁶ Archives du Rhône Recensement 1841 6m 29 page 21/41

En 1846, Rambert Jacquemetton demeure au Château du Mas, avec son épouse Catherine Baudin, ses enfants, Pierre Suzanne (34 ans), Jean (31 ans), Marie (14 ans), Jeanne Marie (11 ans).⁷⁷

Le Château Du-Mas.						
1	Jacquemetton	Rambert	Agriculteur, etc.			
2	Baudin	Catherine	La femme			
3	Jacquemetton	Pierre Suzanne	Le fils			
4	Jacquemetton	Jean	Le fils			
5	Jacquemetton	Marie	Le fils			

Des possibilités autres que le recensement permettent de connaître les mouvements (achats, ventes) des propriétaires de terrains, bâtiments.

Ce sont les fiches des formalités hypothécaires, examinons-les pour Rambert Jacquemetton : nombre d'actes, d'hypothèques conventionnelles⁷⁸.

Régulièrement les autres inscriptions sont datées de 1831 à 1849 pour une vingtaine et deux en 1861 avec des montants allant de 400 francs au maximum de 3 000 francs pour les 2 dernières (1851, 1861)⁷⁹.

RÉPERTOIRE des Formalités hypothécaires.

CASE N° 129 Rambert Jacquemetton

Bessenay

RÉGISTRES	DATE	INDIQUES	MONTANT	DATES	OBSERVATIONS.
de	de	si	DE LA CHER	pour lesquelles sont	
en	en	est	pour	inscrites au registre	
actes	actes	publique,	laquelle	de	
		ou	classification	de	
		conventionnelle,	ou	radiations	
			est	des	
			supplémentaire,	des	
				inscriptions.	
116	1831	publique	2660	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	4000	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	2500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	3000	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	400	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	1500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	600	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	100	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	400	1831	Le château de Bessenay

En 1851, après le décès de Rambert survenu le 19 décembre 1848⁸⁰, le fils aîné, Pierre Suzanne (noté comme **propriétaire** cultivateur) demeure au château avec sa mère Catherine Baudin, sa sœur Benoîte Marie (ouvrière en soie de 19 ans), son autre sœur Jeanne Marie (16 ans) et un enfant en nourrice Marius Jacquemetton (1 an).⁸¹

Après le décès de son père, nous constatons des ventes sur la fiche des hypothèques à son nom.

CASE N° 129 Pierre Suzanne Jacquemetton

116	1831	publique	2660	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	4000	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	2500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	3000	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	400	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	1500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	600	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	100	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	500	1831	Le château de Bessenay
116	1831	publique	400	1831	Le château de Bessenay

En 1856, Catherine Baudin (fileuse, **propriétaire** et chef de ménage de 65 ans), son fils Pierre Suzanne (cultivateur), sa fille Benoîte (24 ans, ouvrière en soie) demeurent tous trois au château du Mas.⁸²

En 1861, Pierre Suzanne (**propriétaire**, cultivateur, chef de ménage 48 ans) avec son épouse Jeannette Bussel (tisseuse 45 ans) et sa mère Catherine Baudin (71 ans) tous demeurent au château du Mas.⁸³

En 1866, Pierre Suzanne (**Propriétaire** cultivateur 54 ans) avec sa femme Marie Bussel (49 ans) et une domestique, Benoite Robert (10 ans).⁸⁴

En 1872, Pierre Suzanne (chef de ménage, cultivateur) et son épouse Marie Bussel (55 ans).⁸⁵

En 1876, Pierre Suzanne (chef de ménage et cultivateur) demeure au château du Mas avec son épouse Jeanne Marie Bussel.⁸⁶

En 1881, Pierre Suzanne (70 ans, Agent d'Assurances) habita le « château du Mas » avec son épouse, Jeanne Marie Bussel.⁸⁷ Pierre Suzanne décède le 1 janvier 1889.

En 1886, absence de recensement au lieu-dit « Château du mas » ?

Dès lors 1891, seule sa sœur Pierrette Marie écrite Benoite ? Jacquemetton (née vers 1832 et rentière) demeure au château et dans le même bâtiment, demeure aussi Meunier Blaise, cultivateur.

Benoîte, veuve d'un de ses cousins Christophe Jacquemetton du mariage célébré le 27 février 1859. Christophe, épiciier, décédera le 29 mars 1890 à Bessenay.

Ils eurent 4 garçons né entre 1861 et 1869 dont les deux frères, Jean-Pierre et Marius se marieront avec deux cousines de la famille Sylvestre dans les années 1880-1890.

En 1896, Pierrette Marie dite Mariette (née vers 1835) demeure seule au « Château du Mas » mentionnée « rentière ». ⁸⁸ Elle décédera le 27 octobre 1899 à Bessenay au château du Mas.⁸⁹

Lors du recensement en 1901, aucune personne notée ne demeure dans le « château du Mas ». ⁹⁰

77 Archives du Rhône Recensement 1846 6M 59 Eparse page 7/22

78 L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte du libre consentement des parties.

79 Archives du Rhône Hypothèques Registre Volume 85 case 129

80 Archives du Rhône DC 1848 acte 46 page 7/9

81 Archives du Rhône Recensement 1851 6M 286 page 12/45

82 Archives du Rhône Recensement 1856 6M 132 page 22/22

83 Archives du Rhône Recensement 1861 6M 169 page 6/21

84 Archives du Rhône Recensement 1866 6M 202 page 7/19

85 Archives du Rhône Recensement 1872 6M 234 page 5/21

86 Archives du Rhône Recensement 1876 6M 270 page 8/22

87 Archives du Rhône Recensement 1881 6M 302 page 16/22

88 Archives du Rhône recensement 1896 6M 405 page 6/18

89 Archives du Rhône Décès Bessenay 1899 4E 11678 acte 51

90 Archives du Rhône recensement 1901 6M 443 page 12/18

En 1906 Marius, second fils de Pierrette Marie, cité plus haut, demeure au Château avec son épouse Marie et ses deux fils Pierre (né à Lyon en 1897) et Louis (né à Lyon en 1899).⁹¹

En 1911, Marius dit « Pétrus » avec son épouse Marie et son fils Paul (né en 1896) et Hélène (née en 1899 à Lyon).⁹²

En 1921, Marius avec son épouse Marie, ses deux fils Paul (né en 1896, mentionné comme voyageur de commerce) et Henri (1901, comme étudiant).⁹³

En 1926, Marius avec son épouse Marie et son fils Henri (noté comme voyageur de commerce).⁹⁴

Marius demeure jusqu'en 1931, avec son épouse Marie et leur dernier fils Henri (né en 1901) et sa belle-fille Marie (née en 1905).⁹⁵

Le frère de Marius, Jean-Pierre demeure en 1936 au château du Mas avec son épouse Victorine sans enfants et une domestique de 17 ans en la personne d'Eléonore Berger.⁹⁶

Plus tard, toujours sur des fiches d'hypothèques, le fils de Marius, Paul Jacquemetton et René François ? Jacquemetton, sont tous deux mentionnés, en date du 12 août 1952, pour le « **Partage pour 960 000 francs Im. à Bessenay (Au Château)** ».

REGISTRES de TRANSCRIPTIONS		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.		NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.		RÉGULARITÉ ou non portée dans l'acte.		RADIATION ou la mise et radiation judiciaires de l'acte.		REGISTRES ou transcriptions.		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.		NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.		RÉGULARITÉ ou non portée dans l'acte.	
de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de	de
subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.	subst.	acte.
1952	8	12 août 1952		Partage		360 000		amplifié à Lyon						J. & Bessenay "Au Château"			
1952	8	12 août 1952		Partage		360 000		amplifié à Lyon						J. & Bessenay "Au Château"			

Extrait registre des hypothèques

Patrick Réguillon

91 Archives du Rhône recensement 1906 6M 481 page 13/17

92 Archives du Rhône recensement 1911 6M 520 page 17/18

93 Archives du Rhône recensement 1921 6M 560 page 14/15

94 Archives du Rhône recensement 1926 6M 600 page 14/15

95 Archives du Rhône Recensement 1931 6M 647 Page 15/17

96 Archives du Rhône Recensement 1936 6M 696 Page 16/18